

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016



Compte-rendu

Conformément à l'article L. 2121-25 du CGCT du CGCT

Nombre de membres
Composant
le Conseil Municipal : 33
Présents à la séance : 24

L'an deux mille seize le 29 février, à vingt heures trente.

Les membres composant le conseil Municipal de la Commune de CHANTILLY, régulièrement convoqués le 23 février 2016, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Eric WOERTH, Maire.

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance, a fait l'appel nominal.

Présents : M. **Éric WOERTH, Maire**, Isabelle WOJTOWIEZ, Yves LE NORCY, Caroline GODARD, Carine BARBA-STELMACH, Frédéric SERVELLE, Amélie LACHAT, Boniface ALONSO, Bénédicte de CACQUERAY, **Adjoins au Maire**, Jean-Yves PERIE, Nicole VACHER, Claude BENIADA, Vincent CAPPE de BAILLON, Caroline KERANDEL, Jean-Pierre BRISOU, Florence BRUNET, Stéphane DESEINE, Stéphanie FONTAINE, Pierre-Louis MARTINEZ, Dominique DELAHAIGUE, Mathieu BOISSET, Dominique LOUIS-DIT-TRIEAU, Sylvie MAPPA, Christian GAUTELLIER, **Conseillers municipaux.**

Formant la majorité des membres en exercice

Absents : Michel TRIAIL (procuration Isabelle WOJTOWIEZ), Nadia DAVROU (procuration Yves LE NORCY), Claude VAN LIERDE (procuration Jean-Yves PERIE), Anita JACOBEE – MONNET (procuration Frédéric SERVELLE), François ZANASKA (procuration Amélie LACHAT), Yves CARINI (procuration Claude BENIADA), Laëticia KOCH (procuration Carine BARBA-STELMACH), Pauline BERTHEAU (procuration Bénédicte de CACQUERAY), Pascale BAFOIL (procuration Dominique LOUIS-DIT-TRIEAU)

Secrétaire de séance : Claude BENIADA

==--==

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2015.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

Monsieur LE MAIRE procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal et rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu de la délégation accordée par le conseil municipal, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I- **ADMINISTRATION, CONTRATS, CONVENTIONS**

1.1 Signature d'un bail emphytéotique avec la société Oise Habitat pour la réhabilitation du Petit Château : Rapporteur Monsieur LE MAIRE

La Ville de Chantilly souhaite réhabiliter avec une affectation de logement un élément de son patrimoine, une maison de type anglo- normande dite « le Petit Château » située 56 avenue du Général Leclerc dont elle est propriétaire.

Pour ce faire, et alors même que la législation ne l'y oblige pas, elle a lancé une invitation à proposition le 18 avril 2015 à une liste restreinte de bailleurs sociaux choisis en raison de leur compétence sur ce type de projet et de la qualité de leurs réalisations pour une proposition de bail emphytéotique ou de bail à réhabilitation.

Dans ce montage, le bailleur retenu sera chargé d'assurer la conception, le financement et la réalisation des travaux de rénovation, ainsi que la gestion des logements et l'ensemble des travaux d'entretien courant et de gros entretien-renouvellement pendant toute la durée du contrat. La Commune ne participera pas au financement des travaux réalisés par le preneur.

Le preneur assumera seul la maîtrise d'ouvrage des travaux et l'ensemble des risques liés à cette opération, en phase de conception, de réalisation, d'achèvement des travaux de quelque nature qu'ils soient ainsi que pendant la période d'exploitation de l'immeuble, et ce pendant toute la durée du bail.

Le bail confèrera au preneur des droits réels et à l'expiration du bail, le preneur ne bénéficiera d'aucun droit à son renouvellement. La propriété des ouvrages et aménagements réalisés par le preneur reviendra à la commune sans indemnité

Deux bailleurs sociaux ont répondu à la consultation soit Picardie Habitat et Oise Habitat.

Suite à la remise de leur offre, une négociation s'est engagée avec les 2 sociétés sur les points suivants : réduction de la durée du bail, accès au bâtiment, stationnement, exigence plus qualitative du projet.

Les deux sociétés ont remis leur proposition à la fin de l'année. dont la teneur est la suivante :

Pour Oise Habitat :

- Bail emphytéotique de 50 ans
- Logements avec des loyers libres mais plus faibles que le marché local, soit 11,81 € m²
- Financement : prêt 2,88 % sur 30 ans
- Typologie

Typologie	SHAB m ²	Loyer hors charges par mois
T2	54	637,74 €
T3	68	803,08 €
T3	76	897,56 €
T3	83	980,23 €
T4	84	992,04 €
T4	108	1275,48 €

- Taxe foncière due. Estimation à 800 euros par logement, soit une recette pour la Ville de 4 800 euros par an pendant 50 ans hors actualisation
- Places de stationnement aérien matérialisées par un arceau et une numérotation
- Montant investissement : 1 203 000 € décomposé ainsi : 234 102 € pour les charges immobilières ; 823 000 € pour le coût bâtiment ; 146 060 € pour les honoraires.
- Droit d'entrée de 30 000 euros

Pour Picardie Habitat :

- Fourniture d'une notice technique détaillée composée du descriptif des travaux
- Décomposition : 1 sous-sol avec 7 caves. 2 logements RDC (1 T2 : 41,38 m² et 1 T4 : 83,66 m²) ; 1^{er} étage : 1 T2 : 1 logement 49,64 ; 1 T3 : 1 logement 86,91 m² ; R+ 2 : 1 T4 : 81,45 m² ; 1 T2 : 32,77 m² ; R + 3 combles : 1 T2 : 58,64 m²
- Construction juridique et financière identique à celle remise en juillet 2015 : bail à réhabilitation, logements sociaux de type PLS
- Durée de 45 ans

La solution proposée par Oise Habitat apparait la plus avantageuse pour la Ville :

- Sur la forme juridique : le bail emphytéotique proposé par Oise Habitat permet à la Ville de bénéficier d'une recette annuelle estimée à 4 800 euros pour la taxe foncière à la différence de la proposition de Picardie Habitat. En effet, le montage juridique du bail à réhabilitation permet à la société d'être exonérée du paiement de la taxe d'habitation, qui n'est quasiment pas compensée par l'Etat.
- Sur le plan technique : le programme de travaux de réhabilitation est qualitativement similaire chez les bailleurs : respect de l'escalier, traitement architectural ; gestion des parkings
- Sur le plan financier : l'offre de Oise habitat est plus intéressante pour la Ville. Outre le versement d'une somme égale à 30 000 euros de droit d'entrée au titre d'un loyer, Oise Habitat investit plus sur le bâti et sera assujéti à l'impôt foncier. La durée du bail est toutefois plus longue (50 ans contre 45 ans pour Picardie Habitat).

- Sur le ciblage et la qualité de la gestion proposée : Oise Habitat propose la réhabilitation de 6 logements tandis que Picardie Habitat propose 7 logements. Oise habitat offre plus de diversité tandis que Picardie habitat présente un équilibre entre petite surface et moyenne surface. Le prix des loyers annoncés par Oise Habitat se rapprochent de ceux affichés par Picardie Habitat. Oise habitat propose des logements libres tandis que Picardie Habitat propose des logements PLS.

Il vous est donc proposé de mettre à disposition, par bail emphytéotique, le bien dit le Petit Château au profit de la société Oise Habitat aux conditions suivantes :

- Objet du bail : « Le bail emphytéotique est consenti en vue de la réalisation d'une opération d'intérêt général visant à développer sur le territoire de la Commune de Chantilly l'offre de logement dans un bâtiment dit « Le Petit Château » préalablement réhabilité par le preneur »
- Durée : 50 ans.
- Montant hors taxes des travaux, honoraires de maîtrise d'oeuvre inclus, à engager par le preneur : 1 203 000 €.
- En fin de bail : retour du bâtiment en très bon entretien et après améliorations dans le patrimoine de la Ville de Chantilly.
- Droit d'entrée : 30 000 €.
- Redevance annuelle: 1 euro symbolique. Le caractère modique de la redevance due par l'emphytéote résulte en effet de l'essence même du bail emphytéotique car, en contrepartie de cette modicité, l'emphytéote réalisera des améliorations substantielles sur le bien objet du bail qui, à l'expiration de ce contrat, reviendra au bailleur. De plus, le droit d'entrée et l'assujettissement au paiement de la taxe foncière constituent des recettes pour la Ville.

En effet, quelques précisions doivent être apportées sur le caractère modique. S'agissant du loyer, le Code rural et de la pêche maritime ne prévoit pas de dispositions particulières pour le bail emphytéotique ; celui-ci relève donc de la liberté contractuelle des parties conformément à l'article 1134 du Code civil (Cass. Civ. 3, 15 mai 1970, n° 68-12.915).

Toutefois, lorsque le loyer a pour contrepartie la prise en charge d'améliorations pour le preneur, le loyer doit présenter un caractère modique (Cass. Civ. 3, 3 octobre 1991, n° 90-15.889).

Si les parties peuvent librement fixer le montant du loyer (et son mode de règlement), il est nécessaire d'en préserver le caractère modique surtout si le bail prévoit des travaux d'amélioration à la charge du preneur.

De plus, à aucun moment, la réglementation ne prévoit de droits d'entrée dans le cadre du bail emphytéotique.

Par conséquent, le droit d'entrée versé en une fois lors de la prise du bail supplée le loyer modique

Les frais relatifs à la rédaction du bail emphytéotique sont pris en charge par la société Oise Habitat.

Seront en outre constituées, dans le bail emphytéotique, toutes les servitudes nécessaires à la coexistence du groupe scolaire avec le bâtiment de logements

En outre, la conclusion du bail étant conditionnée par la réalisation de conditions suspensives en faveur du preneur, il sera passé une promesse de bail préalablement à la signature du bail emphytéotique.

La condition suspensive contenue dans la promesse de bail sera l'obtention d'autorisations d'urbanisme.

Monsieur LE MAIRE indique que le Petit Château n'est pas en bon état, qu'il y a de nombreux travaux à réaliser pour lui rendre une vocation d'habitation. Si la Ville a par le passé effectué des réparations pour consolider la structure, en raison du coût et de l'architecture compliquée, elle a décidé non de vendre ce bâtiment, mais de faire réaliser les travaux par un organisme de logement social à l'instar de l'opération menée à l'Ancienne Mairie. A la fin du bail soit 50 ans, les six logements reviendront à la collectivité. Il souligne que trois organismes sociaux ont été mis en concurrence et seuls 2 ont souhaité répondre. Il rappelle les grands équilibres du bail : soult de 30 000 euros ; paiement des taxes foncières annuelles et 1 200 000 euros de travaux réalisés par l'opérateur Oise Habitat.

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU ajoute que la commission a effectivement débattu du choix de l'attributaire et que l'offre de Oise Habitat apparaît comme la plus avantageuse. Il s'interroge cependant sur l'existence ou non de clause d'indexation des loyers défavorable et susceptible de rendre plus onéreux le montant des loyers.

Monsieur LE NORCY assure que les loyers sont indexés sur l'indice de relèvement des loyers et que seule une renégociation du bail entre les parties – locataire et organisme social - pourrait engendrer des effets plus importants.

Monsieur LE MAIRE note néanmoins que Oise Habitat est un organisme à vocation sociale et qu'ainsi, les risques d'inflation des loyers sont très limités.

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU se félicite aussi qu'on introduise à travers ce montage, des éléments de diversité, de mixité sociale tout en préservant la qualité architecturale du bâtiment.

Monsieur LE MAIRE cite également l'exemple du nouvel immeuble rue du Général Leclerc qui se compose de 43 logements dont certains sont sociaux.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver la mise à disposition, par bail emphytéotique, de l'immeuble dit « le petit château » situé 56 avenue du Général Leclerc aux conditions précitées au profit de la société Oise Habitat ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la promesse de bail emphytéotique et le bail emphytéotique ainsi que tout document y afférent ;
- de considérer que les frais de notariés seront pris en charge par la société Oise Habitat ;
- d'inscrire les recettes au budget de la Ville.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR (Yves LE NORCY ne participe pas au vote)

1.2 Signature d'une convention entre la Ville et le Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées de la Vallée de la Nonette (SICTEUV) concernant la réalisation d'une étude diagnostic sur le système de collecte intercommunal et sur les réseaux communaux *Rapporteur Monsieur CAPPE de BAILLON*

Monsieur CAPPE de BAILLON indique que par délibération du Comité Syndical du 30 septembre 2015, le SICTEUV a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'une étude diagnostic sur le système de collecte intercommunal et sur l'intégralité des réseaux communaux.

Cette étude diagnostic s'inscrit dans le Xème programme d'interventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour la période 2013-2018 qui vise à répondre aux objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000.

A cet effet, dans le cadre du Plan Territorial d'Actions Prioritaires (PTAP) de la Direction Territoriale des Vallées de l'Oise, le SICTEUV ressort prioritaire concernant la réalisation d'une étude diagnostic sur le système de collecte de sa station d'épuration.

Le SICTEUV assurera la maîtrise d'ouvrage et la totalité de la charge financière de l'étude diagnostic, tant sur la partie intercommunale du réseau (canalisations de transfert jusqu'à la station d'épuration) que sur les parties communales (canalisations d'assainissement collectif).

Ainsi, ce programme permettra à la ville de Chantilly de se doter d'un plan pluriannuel des travaux d'amélioration sur l'ensemble de son réseau de collecte des eaux usées. Cette démarche s'inscrit de manière complémentaire au diagnostic permanent présent dans notre contrat de délégation de service public.

Il convient donc que les communes membres du SICTEUV l'autorisent à ce titre à intervenir sur leur réseau communal de collecte des eaux usées, séparatif ou non.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le projet de convention et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cette dernière.

Monsieur LE MAIRE demande toutefois que cette étude soit reliée à celle établie il y a une quinzaine d'années relative à l'assainissement de Chantilly.

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU soulève la question du SIPAREP, compétent pour l'eau potable et de la modification avérée ou non de ses statuts.

Monsieur LE MAIRE et Madame WOJTOWIEZ indiquent que les statuts n'ont au final pas été modifiés. En effet, ces syndicats vont être amenés à se dissoudre dès 2020.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

II- FINANCES

2.1 Débat d'orientations budgétaires (D.O.B.) (voir rapport préparatoire joint) : *Rapporteur Monsieur Le NORCY*

Monsieur LE MAIRE donne la parole à Monsieur LE NORCY

« Monsieur le Maire, Chers collègues,

Le rapport que vous avez reçu pour préparer le troisième Débat d'Orientations Budgétaires de notre mandature vous présente en premier lieu les éléments de contexte national, puis la situation de la ville fin 2015, et enfin les orientations retenues pour 2016. En outre il a été un peu plus détaillé que les années précédentes sur deux points – l'état de la dette et la prospective des effectifs de personnels - essentiellement pour compléter ce que la loi NOTRE du 7 août 2015 demande désormais d'y faire figurer.

Depuis le début de notre mandat, nous poursuivons en matière budgétaire une double ambition : la recherche de la sobriété dans le fonctionnement tout en assurant un niveau élevé de services et la stabilité des taux de fiscalité locale d'une part, et la poursuite d'une véritable ambition en matière d'investissement public, gage de soutien à l'activité économique, de déploiement du service public et d'innovations au service d'un progrès durable, d'autre part.

Le rapport d'orientation budgétaire est l'occasion de mettre en lumière à leur juste mesure les contraintes pesant sur le bouclage du budget 2016, d'affirmer nos choix qui concrétisent la mise en œuvre de notre programme, et de rendre compte en toute transparence des leviers sous-tendant notre stratégie budgétaire participant de notre volonté d'une communication financière sincère et transparente.

Cette stratégie financière vise, comme cela vous est rappelé page 3, à conduire la ville vers une autonomie renforcée dans le financement de ses investissements.

En effet la réduction des concours extérieurs (principalement celui de l'Etat en matière de DGF, mais aussi celle des concours du conseil départemental qui, s'il maintient le niveau de son aide à l'investissement des communes, réduit dès 2016 le montant des aides au fonctionnement de certains secteurs – ATSEM, vie associative, culture ...), crée un contexte de contraintes inédites pour 2016, la baisse des dotations de l'Etat notamment étant appelée à se poursuivre en 2017.

Cette perspective se double d'incertitudes tenant à une réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF) présentée dans le projet de loi de finances pour 2016, et reportée au moins à 2017 ; sa mise en œuvre aurait conduit à une baisse supplémentaire d'environ 250 000 € des concours de l'Etat.

Notre stratégie financière d'autonomisation, qui nécessite beaucoup d'efforts, devrait permettre à notre collectivité de conserver une dynamique d'adaptation et de développement de ses services et de ses équipements, tout en respectant une gestion économe des deniers publics.

1. Le contexte budgétaire dans lequel se prépare le budget primitif 2016 demeure marqué par des contraintes d'une ampleur inédite et des incertitudes majeures.

Je vous renvoie aux pages 5, 6 et 7 du rapport qui visent à préciser quelques éléments incontournables dans la construction de nos hypothèses pour 2016 et au-delà.

Le contexte économique et financier demeure défavorable au moment de la construction du budget, puisque les perspectives pour 2016 s'appuient sur une croissance espérée comprise entre 1,3 (voire 1,2) % et 1,5% selon les experts qui la formulent, sur un taux exceptionnellement élevé de chômage qui demeurera supérieur à 10% en 2016, sur un déficit public prévu au mieux à 3,3% du produit intérieur brut en 2016, et sur un niveau d'endettement public dépassant le seuil des 2 100 Md€.

1. Le rapport apporte ensuite des précisions sur l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) dont la réduction constitue la contribution des communes à la réduction des déficits publics.

La DGF, principal concours versé par l'État, enregistre en effet une diminution drastique dont le rythme s'accélère depuis 4 ans. Au gel de l'enveloppe des concours financiers appliqué en 2011 s'est ajoutée la contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes publics. Ainsi, au global et comme l'illustre le tableau page 6, Chantilly a enregistré une baisse de sa DGF de 412 000 € entre 2012 et 2015, dont 109 000 € en 2014 et 251 000 € en 2015. Cette baisse devrait se poursuivre en 2016 et 2017, suivant un rythme de l'ordre de 250 000 € par an.

Cette trajectoire aurait pu subir une inflexion supplémentaire à la baisse du fait de la réforme de la part communale de la DGF prévue dans le projet de loi finances (PLF) 2016 et finalement reportée. L'impact pour Chantilly avait été calculé à 203 500 €, soit plus de 6% de la DGF 2015. Mais cette réforme n'est que reportée.

En 2017 l'impact de la baisse de la DGF sera donc compris entre 950 000 et 1 150 000 € par rapport à 2011, soit de 27 à 33%, ce qui représente les 2/3 de notre épargne brute de 2015, ou encore plus d'une année de remboursement de notre dette.

2. Outre les mesures liées à l'évolution du statut des personnels qui sont fixées par l'Etat et qui impactent notre budget de fonctionnement, notre budget d'investissement doit, quant à lui, intégrer la mise en œuvre des

dispositions de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) qui **consiste en une programmation budgétaire permettant la réalisation de** la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public imposée par la loi du 11 février 2005. Il s'agit pour Chantilly d'une dépense obligatoire estimée à ce jour à 370 000 € par an pendant 9 ans.

Parmi les domaines d'incertitude demeure notamment la volatilité de nos recettes de droits de mutation à titre onéreux (liées au volume des transactions qui semble reparti récemment à la hausse, mais demeure fluctuant) et de la CVAE (dont le montant pour la ville résulte d'un mécanisme sur lequel elle n'a aucune maîtrise). Or ces deux recettes cumulées représentent plus d'un million d'euros, soit plus de 6% de nos recettes de fonctionnement.

2. Au 31 décembre 2015, la situation de la ville demeure saine.

La gestion rigoureuse menée à Chantilly depuis de nombreuses années, reconnue notamment par la Chambre régionale des comptes, a permis de préserver les fondamentaux de la commune qui vous sont exposés de la page 8 à la page 25 du rapport. (A noter qu'à cette période de l'année nous sommes proches des résultats qui figureront au compte administratif 2015 qui vous sera présenté dans un mois avec le budget 2016, mais il demeure encore dans ce rapport des éléments à affiner).

Une précision cependant, pour que l'analyse comparative, soit exacte. Pour des raisons de procédure de délibérations en cours d'exercice, l'imputation budgétaire du FPIC vient, en 2015, modifier les termes de nos comparaisons. En effet nous avons dû, à titre exceptionnel cette année, intégrer une dépense de 171 K€ de versement au titre du FPIC en fonctionnement, ce qui majore d'autant facialement nos dépenses et réduit du même volume notre épargne brute.

Par contre, en compensation, nous avons intégré une recette d'investissement du même montant (sous la forme d'un fonds de concours) ce qui majore facialement nos recettes d'investissement. A structure constante, c'est donc « hors incidence FPIC » qu'il sera juste d'apprécier l'évolution de nos indicateurs de gestion.

Ces indicateurs se maintiennent globalement en position favorable par rapport à la moyenne des communes de 10 à 20 000 habitants selon les sources *alیزe2.finances* du gouvernement.

- Cela est vrai de notre capacité d'autofinancement découlant directement de notre épargne brute, maintenue (hors FPIC) à 1,75 M€ en 2015 ; ce résultat a été obtenu par une progression modérée et à un rythme comparable des recettes et des dépenses de fonctionnement (hors FPIC);

- Il en va de même pour l'endettement de la ville malgré l'accélération de notre programme d'investissement, et donc de nos emprunts (61 % de ratio encours de dette / recettes réelles de fonctionnement pour Chantilly contre 66% pour la moyenne de la strate en 2014). Fin 2015 le taux d'endettement par habitant est de 827€ alors que la moyenne était de 913€ en 2014). Notre capacité de désendettement passée de 4,7 à 6 années pour les mêmes raisons, demeure très en-deçà du seuil d'alerte fixé à 11 ans.

- La fiscalité locale appliquée aux ménages cantiliens reste modérée à Chantilly, position plutôt favorable qui est accentuée par les choix fiscaux effectués par nombre d'exécutifs municipaux élus en 2014 (+1,8 % de hausse des taux d'imposition en moyenne dans les grandes villes et + 0,6 % dans les villes moyennes en 2015).

Par souci de cohérence et de comparabilité dans le temps, les indicateurs de gestion utilisés en 2014 et 2015 ont été conservés. Si on entre dans l'analyse, on note

➤ Une évolution maîtrisée de nos dépenses de fonctionnement : + 1,2 % (hors FPIC) par rapport au réalisé 2014. (page 9) Cette évolution globale résulte principalement de l'augmentation des charges à caractère général qui ont progressé de 2,4% en 2015 par rapport à l'année précédente. Ceci s'explique par l'accroissement du coût des transports urbains – service du DUC et de la navette d'été - et par les coûts d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des DSP ou des contrats – dépenses non renouvelables. Malgré le résultat global, nous demeurons dans une dynamique vertueuse engagée depuis 2 ans appuyée sur la maîtrise de nos consommations. Il faut souligner ici que le « panier du maire » a subi, selon l'Observatoire des finances locales – AMF/La Poste, une augmentation annuelle de 0,7% en 2015 alors que le panier de la ménagère (hors tabac) n'augmentait que de 0,1% dans le même temps.

➤ A noter que les Atténuations de produits sont supérieures au BP de 152 K€, intégrant la valeur du montant FPIC à notre charge pour 2015.

➤ Des dépenses de personnel qui s'établissent à 7,56 M€ en 2015 et progressent de 1,5% (elles représentent 54,6% des charges de fonctionnement). Il doit être observé que cette progression est très inférieure à la moyenne du bloc communal (4,1% en 2014 et sans doute 4% en 2015). La page 11 du rapport présente avec plus de détail l'évolution du nombre des emplois depuis 2013 ainsi que les départs à la retraite qui sont prévisibles pour les 5 prochaines années. A noter qu'en 2015 la priorité a été mise sur les personnels travaillant pour le secteur de l'enfance et de la petite enfance, et que des personnels partis à la retraite n'ont pas été remplacés. A noter aussi que le nombre d'ETP par habitant (17,6) se situe en dessous de la moyenne des villes de 10 à 20 000 habitants (environ 20 en moyenne nationale).

➤ Des recettes de fonctionnement (page 13) qui progressent de 1%. Cette progression modérée résulte de la progression de 9,3% des prestations de service (+ 103 000 €, effet de la révision des tarifs et effet « volume » en services scolaires – cantine et ALSH/CLSH-, de celle des impôts et taxes (voir page 14 et suivantes) (184 K€ (+ 2%) (ce poste représente 61% de nos recettes) détaillé dans le tableau et de la progression des droits de mutation (+ 79 000 €). Mais ces progressions ne permettent que de compenser la baisse de 5,1% des dotations (DGF) et participations, 236 K€ (- 5.1% sur un poste qui représente 28,2% de nos recettes).

➤ Une capacité d'autofinancement qui, hors FPIC, est égale à celle de 2014, puisque, cf page 20, l'épargne brute 2015 (= recettes réelles – dépenses réelles de fonctionnement).s'élève à 1 579 KE – elle aurait été de 1 750 hors FPIC -, soit 11,3% des recettes (contre 1 756 K€ en 2013).

Formellement notre niveau d'épargne brute intégrant la dépense pour le FPIC baisse légèrement ; notre « marge d'autofinancement courante » qui mesure la capacité de la ville à financer les investissements après paiement des charges de fonctionnement et de la dette, baisse conjoncturellement en 2015. Mais la compensation en investissement du montant de cette baisse nous a permis de maintenir au même niveau notre capacité de financer nos investissements.

➤ De ce fait nous conservons une bonne capacité de désendettement : à la clôture de l'exercice 2015, il ne fallait que 6 années à la ville pour rembourser l'intégralité de sa dette (fin 2014 ce ration était à 4,7 années, mais en 2015 nous avons accéléré notre PPI et le seuil critique pour ce ratio est de l'ordre de 11 années).

➤ L'encours de la dette au 31 décembre 2015 (voir page 21) s'élève à 9 491 K€ (supérieur de 1 301 K€ à ce qu'il était au 31 décembre 2014). Cet accroissement est lié à l'accélération de notre PPI, alors que depuis 2011 nous avons une stabilité de l'encours assurée par une pratique de l'emprunt limitée au volume du capital remboursé sur l'exercice. Cependant à la fin 2015, la ville de Chantilly est toujours moins endettée (d'environ 25%) que les communes de la strate. (821 €/Habitant alors que pour la strate le ratio est 913 €/ habitant en 2014).

(Le détail de la répartition de la dette de la ville est fourni page 22)

A noter que le niveau de pression fiscale demeure modéré (730 € /hab, alors que selon l'étude de l'AMF La Banque Postale, la moyenne de la strate est 884 €/hab en 2014) ; cela est dû au fait que Chantilly n'a pas modifié les taux des impôts locaux, ni sa politique d'abattements ; c'était notre engagement : « *maintenir le caractère raisonnable de la fiscalité communale* ».

La position favorable de ces indicateurs suffit pour fonder nos orientations pour 2016. Il faudra par contre entrer dans le détail – ce que nous ferons lors de la présentation du compte administratif dans un mois – pour déceler les efforts déjà réalisés, et définir le niveau visé et les moyens retenus poste par poste pour 2016.

Quant à nos dépenses d'investissement, elles se sont élevées en 2015 à 5 282 K€ pour des recettes de 4 421 K€. Le résultat de l'exercice (- 861 K€) auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté (+1 189K€) nous donne un résultat de clôture d'investissement de 328 K€.

L'ensemble de ces résultats est résumé ainsi page 25 de votre document :

En fonctionnement

Nous avons commencé l'exercice 2015 avec un résultat reporté de 2014 de	1 765 K€
Nous avons dégagé en 2015 un résultat excédentaire en fonctionnement de	1 108 K€
Le résultat de clôture de fonctionnement est donc de	2 873 K€

En investissement

Le résultat de clôture de la section s'élève à	328 K€
--	--------

Or il nous reste à réaliser	2 872 K€
Et il nous reste à percevoir des subventions pour un montant de	834 K€
Il nous « manque » donc (notre besoin de financement)	1 710 K€

Cette somme sera prélevée sur le résultat de clôture de fonctionnement de 2 873 K€, ce qui nous conduira à un **résultat de fonctionnement à reporter en 2016 de 1 163 K€** (inférieur de 621 K€ à celui de l'année précédente).

Tels sont les éléments essentiels décrivant la bonne santé des finances communales qui permettent de proposer des éléments fiables pour nos orientations 2015.

3. Quelles orientations pour 2016 ?

La perspective que nous retenons est celle de la poursuite de notre effort pour assurer les services à la population et, à un rythme adapté, nos investissements. Pour y parvenir nous devons maîtriser et même réduire nos dépenses de fonctionnement afin de conserver une épargne nette qui assure le maintien d'une part importante d'autofinancement de nos investissements.

A titre d'exemple des efforts que nous devons réaliser en 2016, vous disposez **page 27** du rapport, de « focus » particuliers sur des aspects connus à ce jour qui influenceront sensiblement sur notre résultat 2016 : en cumulant les deux volets recettes/dépenses sur ces seuls points, on note que c'est un volume de 654 000 € qu'il s'agira de compenser, soit par des recettes nouvelles, soit par des économies sur les dépenses de fonctionnement.

Page 28, vous noterez que les **orientations stratégiques pour 2016** sont formulées dans les mêmes termes que dans le rapport pour le DOB 2015. Il y a à ce fait une explication simple : si ces orientations sont stratégiques pour la commune, elles doivent s'inscrire dans la durée.

Les reconduire va de soi lorsqu'il s'agit de décider de comprimer au mieux les dépenses ; mais la dynamique spontanée de nos dépenses et l'atonie ou l'imprévisibilité de certaines de nos recettes implique une stratégie ambitieuse, gage du maintien de notre autofinancement.

La résolution de l'équation financière du BP 2016 ne mobilisera pas encore cette année le levier fiscal, conformément aux engagements de notre mandat ; le taux des impôts locaux pour les cantiliens demeureront stables.

Notre collectivité dispose cependant d'un ensemble de leviers en recettes et en dépenses pour dégager une épargne brute satisfaisante dans sa section de fonctionnement : les pistes de « bouclage » peuvent être globalement décrites et une première approche budgétaire vous en est exposée dans le rapport (**page 29**). D'ici au vote du budget, elle sera encore précisée et affinée.

Comme l'an dernier, et compte tenu du contexte financier contraint de notre collectivité, nous devons poursuivre une politique d'économie en matière de dépenses de fonctionnement.

Après un premier plan d'économies qui avait permis le bouclage favorable du BP 2015, cette démarche a été reconduite pour 2016, impliquant l'ensemble des adjoints et les chefs de service. La philosophie de cette démarche reste la même : optimiser le fonctionnement de la collectivité, et rechercher des pistes d'économies innovantes tout en maintenant la qualité du service public rendu aux cantiliens.

Mais 2016 est, pour la préparation du budget aussi, une année exceptionnelle. En effet deux des trois événements sportifs majeurs qui vont se dérouler à Chantilly, l'Euro 2016 et le Tour de France, auront des incidences significatives sur nos budgets de fonctionnement et d'investissement. La ville a décidé d'accueillir ces événements, mais en même temps elle a fixé les limites de sa participation financière et recherché des partenaires qui lui permettent d'alléger la charge nette pour les finances de la ville. De ce fait nos budgets et nos comptes seront ajustés pour intégrer ces données qui seront pour une bonne partie d'entre elles des charges et des produits de fonctionnement courant. Nous vous présenterons de manière extracomptable les dépenses et recettes qui seront liées à cette conjoncture particulière.

C'est sur les éléments constants de nos dépenses et de nos recettes que nous pouvons, à l'heure actuelle, indiquer les principaux axes d'effort qui sont proposés pour 2016.

Pour ce qui concerne les services à l'enfance, ils demeureront prioritaires à travers nos deux crèches, mais aussi par notre appui à la mise en place de la MAM à Verdun, et la facilitation des accès et du bon fonctionnement de la nouvelle crèche intercommunale de la gare qui ouvrira 40 places en cours d'année. L'action « Nos enfants parlent anglais » tourne très bien, mais ne touche pas encore assez de jeunes cantiliens ; nous prendrons les moyens de l'étendre autant que possible. Nous poursuivrons la Fête des Familles qui a trouvé son rythme, et encouragerons nos partenaires qui se sont associés à la ville dans la création de la carte Famille.

Pour mieux prendre en compte les revenus réels des familles, le conseil municipal a adopté de nouveaux tarifs pour les cantines et l'ALSH/CLSH. On a noté que plus de 200 familles aux revenus modestes verront baisser leur contribution.

A travers l'aide apportée aux associations culturelles et sportives – qui passe par des subventions sans doute en légère diminution, mais aussi par la mise à disposition gracieuse d'équipements améliorés- nous encourageons l'accès des jeunes (notamment) chantiliens à une pratique très diversifiée. Nous souhaitons que pour tous les chantiliens, jeunes ou moins jeunes, l'Euro2016, le Tour de France et l'Arc de Triomphe en octobre, soient aussi des occasions de soutenir l'image d'une ville dynamique sur ce point ; c'est l'une des justifications des efforts financiers que la ville y consacrera en 2016.

Nous poursuivrons l'aménagement des bâtiments publics pour l'accès aux PMR dans les établissements scolaires en priorité en 2016 (BSD) et aussi en 2017 (Ecole Paul Cézanne notamment). Nous maintenons, autant que le souhaite le CCAS, les aides aux personnes vulnérables ou en situation de précarité.

Dans le secteur de la culture, le succès du Printemps des Arts conduit à le renouveler, mais à moindre coût ; les Talents de Chantilly, créés en 2015, seront reconduits. Les aides à l'accès aux spectacles seront reconduites en 2016. La médiathèque conduira un projet innovant dans le domaine du numérique. La ville mettra en œuvre, nous l'espérons, son soutien à une librairie.

Un point spécifique concerne la question du stationnement, donc chacun considère qu'elle est importante à Chantilly. L'ouverture début avril du parking du Réservoir et l'instauration du stationnement payant Place de l'abbé Charpentier seront accompagnées d'une suppression de quelques places rue du Connétable pour faciliter le croisement des véhicules et rendre plus fluide la circulation. C'est environ 240 places payantes, par abonnement ou à l'heure, qui s'ajoutent aux 2 139 places payantes actuelles.

Mais la situation du stationnement à Chantilly appelle, sinon un changement de paradigme, du moins un changement de certains comportements. Nous ne pouvons durablement accepter de constater un taux de respect insuffisant du paiement du stationnement dit rotatif. Trop d'automobilistes occupant le domaine public pour stationner leur véhicule pendant une courte durée ne s'acquittent pas des droits de stationnement. Rien ne pouvant justifier cette incivilité, le contrôle du paiement du stationnement fera l'objet d'un renforcement en 2016, sous la forme du recrutement d'un ASVP en contrat d'avenir. Avec l'accroissement de la possibilité de régler son stationnement par carte bleue et un jour par téléphone portable, nous pourrions enregistrer une hausse des droits perçus par la commune.

Pour assurer encore mieux la sécurité et la tranquillité dans tous les quartiers de Chantilly, nous compléterons le dispositif de caméras de vidéoprotection de 2 caméras supplémentaires, et renforcerons les réseaux de voisins vigilants et de commerçants vigilants dont l'efficacité est certaine. Il est à noter que désormais une convention passée avec la commune de Vineuil permet à la police municipale d'intervenir sur une partie de son territoire, là où se déroulent nos événements chantiliens. Des événements – plus nombreux en 2016 encore – mobilisent davantage nos policiers notamment les samedis et dimanches et nous rechercherons un équilibre entre le coût pour la ville et le bénéfice attendu par l'organisateur.

Pour ce qui est des recettes, elles pourraient évoluer de la manière suivante :

Une baisse de 20% des atténuations de charges provoquée par la fin de contrats aidés non reconduits, mais la dépense sera réduite à due proportion.

Les produits des services sont actuellement prévus en hausse par rapport au BP 2015, mais avec prudence par rapport aux réalisations de 2015 compte tenu de l'effet lié aux effectifs en ALSH notamment.

Les impôts et taxes sont estimés stables, par rapport aux réalisations, mais en progression de 1,8% par rapport au BP 2015. Nous bénéficierons notamment de la révision des bases locatives fixée à 1% par la loi de finances 2016, et nous escomptons un maintien au niveau actuel des transactions immobilières. Plus de 160 logements neufs ont été ou seront livrés en 2016, mais ils ne produiront d'effet sur la TH qu'en 2017.

Les dotations et participations baisseront (la DGF essentiellement) mais un changement de norme de présentation comptable fera en réalité apparaître comme une dépense nouvelle la contribution de la ville pour un montant estimé à 256 K€.

L'ensemble de ce dispositif devrait conduire à des recettes estimées à 15 200 K€.

Quant aux dépenses de fonctionnement

- les charges à caractère général, sur lesquelles nous faisons porter un effort de maîtrise, progresseront en raison du paiement de la redevance incitative pour les locaux municipaux (40 K€), du paiement de la taxe de dépôt au SMVO (40 K€), des dépenses qui seront engagées pour l'EURO 2016 et pour l'accueil du Tour de France (40 K€), ainsi que l'acquittement d'un coût pour la ligne 15 des bus du Conseil Départemental. Ceci masquera donc l'effet de nos efforts pour réduire les charges liées au secteur scolaire et à l'entretien. La négociation conduite lors du renouvellement des marchés d'assainissement et du DUC, ainsi que les nouvelles offres de gaz dans le cadre d'un marché groupé ont permis de ne pas augmenter ces dépenses, seule l'évolution du prix du kw électrique nous paraît aujourd'hui préoccupante. Nous poursuivrons nos efforts dans la maîtrise des consommations de fluides et d'énergie, ce qui a un double objectif : financier et environnemental.

- les charges de personnel progresseront légèrement (entre 1,2 et 1,8%) en raison des dépenses à caractère obligatoire ou liées aux évolutions de statut, alors que nous ne procéderons pas aux remplacements de certains personnels absents ou partis, et que nous étudions au plus juste les heures supplémentaires et les astreintes. Nous poursuivons l'effort entrepris pour moderniser et développer les compétences des agents. Nous poursuivons l'amélioration de leurs conditions de travail (après le restaurant Vatel, l'atelier des électriciens). Nous faisons aussi porter nos efforts sur la mutualisation des services entre communes voisines et nous avons engagé des politiques de dématérialisation qui doivent nous permettre d'accroître la performance et la productivité dans certaines démarches de gestion dans nos services. Enfin nous avons commencé l'étude des coûts comparés de certains services en régie par rapport à un service externalisé, et nous étudions si l'internalisation de certaines tâches nous ferait faire des économies (aire de lavage, par exemple).

Au moment de présenter ce rapport, les dépenses de fonctionnement sont estimées à 14 200 K€, ce qui permettrait de dégager une épargne brute légèrement supérieure à 1 M€. Notre objectif demeure de faire encore un peu mieux.

Telles sont les orientations retenues pour la section fonctionnement du Budget Ville de Chantilly. Pour ce qui est des choix d'investissements pour l'année 2016, je me limiterai à vous en exposer le montant global du budget qui vous est détaillé **page 32** du rapport préparatoire au DOB.

Vous noterez dans la partie droite du tableau que les recettes d'investissement pourraient s'élever à 6 963 M€. D'où provient ce montant :

Tout d'abord

- ✓ du résultat reporté de 2015 pour 328 K€
- ✓ d'un solde de recettes à recevoir (subventions) détaillé **page 35** 834 K€
- ✓ d'un prélèvement sur le résultat de clôture de fonctionnement 2015 (**cf p 25**) 1 710 K€
- ✓ soit un total de **2 872 K€** qui permettent de financer les investissements restant à réaliser au titre du budget 2015. (ils figurent en Dépenses d'investissements reportées en bas à gauche **p.32**).

Ensuite des recettes spécifiques à l'exercice 2016 composées

- ✓ du FCTVA 600 K€
- ✓ du produit des amendes de police 250 K€
- ✓ de subventions 346 K€
- ✓ du produits de taxes d'urbanisme 100 K€
- ✓ des amortissements 470 K€
- ✓ d'un emprunt bancaire 600 K€ qui correspond à une valeur minimale estimée comme indiqué **page 31** si l'on souhaite « lisser » sur 4 ans le surcroît d'emprunt contracté en 2015 en maintenant un niveau moyen annuel d'emprunt à 930 k€ environ, ce que nous avons annoncé comme orientation lors du DOB 2015.

Le total atteint est de 2 366 K€. Pour déterminer notre volume disponible pour de nouveaux investissements, il nous faut donc prendre ce montant, y ajouter le virement de la section de fonctionnement de 1 725 € (**page 29**) et en ôter le remboursement du capital de notre dette au titre de 2016 (930 K€) qui nous laisse un volume de $2\,366 + 1\,725 - 930 - 4$ (menues dépenses) = **3 158 K€**.

Quels investissements prévoyons-nous d'engager ou de poursuivre avec ce montant disponible ? Je laisse à Monsieur le Maire le soin de vous les présenter. »

Monsieur LE MAIRE remercie Yves LE NORCY de cette présentation et relève la qualité de cet exposé dans un contexte général de tension des finances, de charges de plus en plus importantes portées par les collectivités.

Dans la construction du budget d'investissement, on relèvera qu'il y a une enveloppe couvrant à la fois des investissements moyens et modérés :

- la salle associative au quartier Lefébure ;
- les travaux d'accessibilité qui se déclinèrent à travers la mise en place d'un plan pluriannuel ;
- l'enfouissement des réseaux électriques rue Victor Hugo ;
- le réaménagement du stade – réfection de la peinture de la tribune, du club house, maîtrise d'œuvre du terrain en gazon synthétique - ;
- l'aire de lavage des services techniques ; la réhabilitation des douches et des vestiaires des services techniques en complément de ce qui a déjà été fait au bâtiment des électriciens ;
- la 3^{ème} et dernière phase de la piste cyclable au Nord de Chantilly qui permettra de rejoindre le collège ;
- la réalisation d'un diagnostic et les études nécessaires à la réhabilitation de l'Eglise Notre Dame ;
- l'achat de garages rue Victor Hugo qui jusqu'à présent était impossible en raison de la présence d'occupants sans titre ;
- l'achèvement des travaux du Musée de la Dentelle (résorption d'humidité et l'achat de vitrines permettant de valoriser les pièces) ;
- le remplacement des panneaux lumineux de quartier ;
- l'extension de la vidéoprotection au Rond Point de Sylvie et au quartier de Verdun ;
- la sécurisation et la consolidation du mur du square d'Aumale endommagé par l'effondrement de la falaise appartenant à l'OPAC ;
- l'achat de matériels récurrents.

Monsieur LE MAIRE invite l'Assemblée à s'exprimer.

Monsieur GAUTELLIER s'interroge sur la requalification de l'entrée de Ville.

Monsieur LE MAIRE indique que des travaux « coup de fouet » sur l'avenue du Général Leclerc côté Chantilly. Permettront de redimensionner et mettre en évidence les passages piétonniers, les espaces de verdure, de stationnement, les entrées de porches, les évacuations d'eau par les noues. Il ne s'agit en aucun cas de travaux de sécurisation des entrées du quartier du Bois St Denis ; pour répondre à la remarque de Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU. « Dans le futur, en concertation avec la ville de Gouvieux et le Département, nous entreprendrons des travaux plus lourds d'éclairage et d'enfouissement des réseaux. »

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU souhaite intervenir dans le débat d'orientations budgétaires. « Il est intéressant que nous partions de l'existant, 2015, qui est connu et juste. En comparaison à l'excédent reporté en 2015, nous allons perdre 600 000 euros de recettes pour débiter 2016, ce qui obligera à réduire les dépenses.

Vous avez indiqué que les recettes de 2015 augmentaient de 1%, ce qui s'explique par l'augmentation de la tarification des services (les taux d'imposition étant identiques) dans un contexte de diminution des dotations de l'Etat constaté dès 2011 !

Pour les dépenses, nous relevons une augmentation de 2,4% (avec le FPIC) et surtout constatons une levée exponentielle des dépenses à caractère général, dont les fluides.

Nous préconisons sur ce point, une concentration des efforts pour atténuer ce phénomène, alors qu'inversement, vous diminuez les charges de gestion courante composées notamment des subventions allouées aux associations.

De manière récurrente, nous proposons à chaque Débat d'Orientations Budgétaires, que des investissements soient portés sur le développement durable, sur les économies d'énergie. Là est le véritable gain.

Une autre question se pose. En 2015, on relève une augmentation de 1,5 % des charges de personnel alors que l'on note la diminution des effectifs, à hauteur de 15 personnes équivalent temps plein. Comment expliquer cette hausse alors que les effectifs de la Ville décroissent ?

Des économies ont été réalisées mais sur la ligne de dépense des subventions aux associations.

Si on regarde le ratio des charges de gestion courante, par rapport à la strate, la ville de Chantilly dépense plus : 346 € /302 € en moyenne. En matière d'imposition, nous devons noter que nos bases d'imposition sont élevées. La taxe d'habitation d'un Cantilien est de 378 € alors qu'en moyenne dans l'Oise, elle est de 223 €. Nous avons ainsi raison de stabiliser nos taux d'imposition qui sont compensés par des bases substantielles.

Certes, nous perdons 256 000 € de Dotation Globale de Fonctionnement en 2016 que ne devront pas supporter les Cantiliens. Seules les économies sur les fluides et le retour sur les investissements durables permettront de diminuer les charges. Chaque année, nous revendiquons que les investissements soient concentrés sur les économies d'énergie et moins sur les parkings !

Nous relevons aussi que l'Etat a créé une nouvelle dotation en faveur des investissements dirigés vers le développement durable. Il faut en profiter !

Nous constatons que les charges à caractère général vont continuer à augmenter à hauteur de 3,44 %.

En conclusion, nous proposons une Ville inscrite dans le développement durable, écocitoyenne, capable d'engager des économies pour offrir de nouveaux services. Le gouvernement actuel nous offre d'ailleurs l'opportunité dans ce

domaine de bénéficier de subventions. Alors demandons - les pour mettre en œuvre ce plan d'actions et contenir les dépenses de fluides.

Nous proposons également d'élaborer un schéma de déplacement et de stationnement dans la ville. Vous allez créer un poste d'ASVP dédié pour contrôler le stationnement qui devient de plus en plus difficile en centre ville et désormais autour de la rue Guillemillot. Il serait opportun de travailler en concertation avec la Communauté de Communes, avec la Ville de Creil car de nombreux usagers de la SNCF habitent en dehors de Chantilly et prennent pour autant le train à la gare de Chantilly-Gouvieux.

Nous attendons les éléments plus précis qui seront délivrés lors du vote du budget. Nous notons toutefois un point positif : la stabilisation des taux et un travail à approfondir : des économies sur les charges à caractère général ».

Monsieur LE MAIRE suggère d'agissant des charges à caractère général de réserver une séance de la commission des Finances dédiée à ce sujet. « Nous avons choisi d'offrir aux Cantiliens la Desserte Urbaine Cantilienne, le Contrat Educatif Local, l'enseignement musical dans les écoles, une offre variée d'ouvrages à la médiathèque, ce qui induit des charges conséquentes et un décalage en euros par habitant par rapport aux autres communes qui ne disposent pas de tels services.

Le taux de la taxe d'habitation est lui raisonnable et il faut noter que les revenus des habitants de Chantilly sont plus importants que la moyenne de l'Oise. Les Cantiliens bénéficient également d'abattements que nous avons mis en place.

S'agissant des économies d'énergie, à chaque fois que des investissements permettent de réduire la facture énergétique, nous les planifions au fil du temps. L'exemple de l'éclairage est probant : il faut une très longue période d'investissement pour parvenir à un résultat significatif et une étude nous a démontré que pour certains équipements, la durée d'amortissement est très longue et le gain au final minime. Le tableau de bord environnemental est un excellent outil pour contrôler par exemple la consommation d'eau d'ailleurs en diminution, les frais de communication.

Les parkings suscitent depuis toujours entre nous un débat nourri : nous avons effectivement toujours besoin de stationnements, ce qui démontre l'attractivité de la Ville, de ses sites touristiques, de ses commerces. Nous travaillons avec Creil et avons été consultés sur son plan de déplacement urbain. Nous travaillons également sur un plan d'échanges multimodal (hypothèses de création de parkings en souterrain, en aérien, d'espaces à libérer).

La réponse du Réservoir est satisfaisante : une réponse discrète, qualitative et la restauration d'un lieu. Grâce à cette réaffectation publique, la petite pelouse sera moins sollicitée, l'école Paul Cézanne, les commerces et bien évidemment le site de l'hippodrome seront bien desservis. »

Monsieur LE NORCY ajoute que concernant l'analyse des charges de fonctionnement, on peut constater que les efforts récents opérés pour réduire les charges sont masqués par les nouveaux services. Il faut certes aller plus loin mais n'oublions pas que la demande de services a fait que nos économies ont surtout été utilisées pour développer les nouveaux services.

« Concernant l'augmentation des charges de personnel et la diminution des effectifs, nous pouvons apporter 3 raisons. Des décisions des l'Etat valorisant la rémunération des personnels et l'augmentation de la contribution sociale de l'employeur ont eu des incidences financières importantes. De plus, nous finançons nous-mêmes les indemnités de chômage de nos personnels, charge accentuée par la présence de nombreux contractuels. En 2015, des arrêts maladie de longue durée et le remplacement systématique pour respecter le taux d'encadrement des personnels absents dans le secteur de la petite enfance ont engendré des charges supplémentaires.

La Ville fait aussi appel au Centre de gestion et dans cette hypothèse, les personnels affectés ne sont pas comptabilisés en tant que tels dans le tableau des effectifs. Dans le passé, l'augmentation des frais de personnel atteignait jusqu'à 4 à 5 %.

Le Conseil municipal prend acte.

2.2 Demande de subvention auprès du SMTCO : renforcement du service de la Desserte Urbaine Cantilienne ***Rapporteur Monsieur Le NORCY***

La Ville de Chantilly a confié à la société KEOLIS le service public de transport urbain dit Desserte Urbaine Cantilienne.

Ce marché d'exploitation est conclu pour une durée de 4 ans et expire le 30 novembre 2019.

La Ville a souhaité renforcer le service du DUC à partir de la gare vers les quartiers Bois St Denis et Lefébure :

- le soir pour assurer la correspondance avec le train de 20h32
- du lundi au vendredi, en période scolaire de 6h30 à 8h45 et de 16h à 19h

Ce renforcement de service, intégré dans le cahier des charges permet de fiabiliser les heures de passage aux arrêts grâce à l'adaptation des temps de parcours à la réalité du terrain et d'améliorer la qualité des correspondances avec le réseau ferroviaire dans le sens principal des flux

Le SMTCO est susceptible de financer cette plus-value qualitative.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (S.M.T.C.O) au titre du renforcement du service de la Desserte Urbaine Cantilienne pour l'année 2016.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

2.3 Autorisation donnée au Maire de solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Rapporteur Monsieur Le NORCY

Certains travaux prévus pour 2016 de la commune sont susceptibles de bénéficier de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux. Les projets qui pourraient être présentés sont les suivants :

- Travaux de ravalement et de peinture de la tribune René Dupuis du Stade des Bourgognes : **69 500 € HT**
- Acquisition d'un local associatif équipement social (situé au sein d'un projet de 13 logements locatifs sociaux) : **407 021,91 €**
- Travaux de mise en accessibilité de 4 sites scolaires : **365 828 € HT**
 - * Restaurant du Bois St Denis
 - * Gymnase du Bois St Denis
 - * Salle d'Alençon
 - * Ecole élémentaire du Bois St Denis.
- Requalification de l'entrée de Ville Sud de Chantilly (entre avenue Jacques Bara et avenue de Bourbon): **138 510 € HT**
- Achat d'une benne de compactage : **70 000 € HT**

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le concours financier de l'Etat et à signer toute pièce nécessaire à cet effet.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

2.4 Autorisation donnée au Maire de solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre

Rapporteur Monsieur Le NORCY

La Loi de Finances pour 2016 a créé une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre dans les domaines suivants : rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables, mise aux normes des équipements publics en terme d'accessibilité, développement d'infrastructures en faveur de la mobilité, développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements et réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Certains travaux prévus pour 2016 dont les travaux de mise en accessibilité de 4 sites scolaires : **365 828 € HT**

* Ecole élémentaire du Bois St Denis.

* Restaurant du Bois St Denis

* Gymnase du Bois St Denis

* Salle d'Alençon

sont susceptibles de bénéficier de cette dotation qui est cumulable avec la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le concours financier de l'Etat et à signer toute pièce nécessaire à cet effet.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

2.5 Autorisation donnée au Maire de solliciter la participation du Syndicat d'Energie de l'Oise pour la mise en souterrain du réseau d'électricité de la rue Saint Laurent

Rapporteur Monsieur Le NORCY

La Ville a pour projet de mettre en souterrain le réseau d'électricité de la rue Saint Laurent. Les travaux sont relatifs à la fois à la réfection du réseau électrique basse tension, à son terrassement, à l'éclairage public et au génie civil de télécommunications.

Le coût prévisionnel des travaux toutes taxes comprises s'élève à 110 165,48 euros.

Le Syndicat d'Énergie de l'Oise finance pour partie la mise en souterrain du réseau électrique à hauteur de 27 029,12 euros et prend en charge la TVA sur la basse tension.

Le coût net des travaux à la charge de la Ville s'élève à 72 439, 81 euros.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accepter la proposition du Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE 60) au titre des travaux de mise en souterrain du réseau électrique de la rue Saint Laurent.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

2.6 Autorisation donnée au Maire de solliciter la participation du Syndicat d'Énergie de l'Oise pour la réalisation de l'enfouissement des réseaux de basse tension et du génie civil de télécommunications de la rue Victor Hugo

Rapporteur Monsieur Le NORCY

Monsieur Le Maire expose :

Dans le cadre de l'aménagement du quartier de la gare, il s'avère nécessaire pour des raisons tant techniques qu'esthétiques de procéder à l'enfouissement des réseaux basse tension, d'éclairage public et de génie civil de télécommunications.

Le coût prévisionnel toutes taxes comprises de ces travaux s'élève à 301 680,86 euros.

Le Syndicat d'Énergie de l'Oise finance pour partie la mise en souterrain du réseau électrique et est maître d'ouvrage sur cette opération.

De plus, les réseaux desservant également la Ville de Gouvieux, cette dernière participera à hauteur du prorata du linéaire de ces travaux.

Le montant prévisionnel de participation à la charge de la commune est de 219 030, 27 € et celui de la commune de Gouvieux de 45 001,19 €.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accepter la proposition de participation du Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE 60) au titre des travaux de mise en souterrain du réseau électrique de la rue Victor Hugo et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document (dont une convention avec la Ville de Gouvieux) relatif à cette opération et à solliciter toute subvention du Conseil Départemental pour cette opération

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

III- SCOLAIRE

Classes d'environnement 2015/2016 – participation des familles pour le séjour en classe « milieu marin » ; école élémentaire du Coq chantant :

Rapporteur Madame BARBA-STELMACH

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 29 juin 2015, a validé le départ de six classes en séjour « découverte », dans le cadre du Syndicat Mixte Intercommunal de l'Oise des Classes d'Environnement.

Pour l'école élémentaire du Coq Chantant, le séjour se déroulera au Centre « Home du Cotentin », à AGON-COUTAINVILLE dans la Manche, du 9 au 13 mai 2016 :

- classe – CE1 – 24 élèves
- classe – CP/CE2 – 17 élèves

Le prix du séjour (351,52 euros par enfant) comporte :

- l'hébergement en pension complète
- L'indemnité des enseignants et la gratuité du séjour

- Le transport aller / retour en car tourisme restant sur place
- L'encadrement réglementaire (2 animateurs du SMIOCE par classe)
- L'assurance complémentaire à la MAE
- L'aide à la construction du dossier administratif et pédagogique
- Les activités :
 - La faune et la flore marine
 - Visite de l'aquarium de Granville
 - Découverte des ateliers ostréicoles de Blainville sur Mer
 - Découverte des Iles Chausey

Le Conseil municipal est appelé à délibérer et à :

FIXER la participation des familles cantiliennes d'après le système de tranches de quotient familial ci-dessous indiqué :

Pour un séjour de 5 jours (coût facturé par le SMIOCE : 351,52 euros par enfant)

* Quotient familial inférieur		à	650 €.....	53 € (15 % du coût réel)
* Quotient familial de	651	à	830 €.....	96 €
* Quotient familial de	831	à	1 010 €.....	139 €
* Quotient familial de	1 011	à	1 190 €.....	182 €
* Quotient familial de	1 191	à	1 370 €.....	225 €
* Quotient familial de	1 371	à	1 550 €.....	268 €
* Quotient familial supérieur		à	1 550 €.....	311, 52 €

Pour toutes les familles cantiliennes, la Ville prendra en charge 40 euros, somme qui représente la différence entre le coût maximum demandé aux familles (311,52 euros) et le coût réel du séjour (351,52 euros).

Lorsque deux enfants de la même famille participent au même séjour, la participation demandée pour le deuxième enfant sera réduite de 50 %.

DECIDER de considérer, pour déterminer le quotient familial des familles non allocataires de la CAF, toutes les ressources déclarées du foyer (salaires et assimilés, revenus immobiliers et fonciers, revenus financiers, avant déductions et corrections) et de diviser le total par le nombre de parts fiscales.

DECIDER de fixer la participation des familles extérieures au coût réel demandé par le Syndicat Mixte Intercommunal de l'Oise des Classes d'Environnement, soit 351,52 euros pour 5 jours. A titre exceptionnel et en cas de difficultés financières, la participation des familles domiciliées sur le territoire de la Communauté de Communes pourra être fixée sur les mêmes bases que celles des familles cantiliennes, après avis favorable de la Commission des Affaires Scolaires.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

IV- SPORT ET JEUNESSE

Programme prévisionnel des séjours de vacances – Été 2016 :

Rapporteur Madame BARBA-STELMACH

Le programme et les tarifs des séjours proposés aux enfants et aux jeunes cantiliens, pendant les mois de juillet et août 2016, sont les suivants :

1) COLONIES : 6/13 ans – Les marins d'Oléron (Charente Maritime) : voile, char à voile, baignade en mer, croisière sur l'île d'Aix et Fort Boyard, excursion d'une journée à la Rochelle avec visite de l'Aquarium, atelier cerfs-volants, pêche à pied, randonnées pédestres et veillées

Du 19 juillet au 1^{er} août 14 jours → 990 €

Du 1^{er} août au 14 août 14 jours → 990 €

2) CAMPS : 13/17 ans – Funny board (Charente Maritime) : Board, surf, bodyboard ou stand up paddle, char à voile, centre aquatique, parcours accrobranches, baignade en mer, excursion d'une journée à la Rochelle, randonnées pédestres et veillées

Du 19 juillet au 1^{er} août 14 jours → 1 010 €

Du 1^{er} août au 14 août 14 jours → 1 010 €

Pour permettre la participation d'un plus grand nombre d'enfants chantiliens, la ville de Chantilly prendrait en charge une partie du séjour.

Cette prise en charge serait calculée en fonction du quotient familial des familles (quotient familial relevé sur le site de la Caf, ou calculé sur l'avis d'imposition sur les revenus 2014, pour les familles non allocataire de la CAF), selon les pourcentages suivants :

Quotient < à 650 € : prise en charge par la ville de 65% du séjour
Quotient de 651 € à 900 € : prise en charge par la ville de 60% du séjour
Quotient de 901 € à 1 300 € : prise en charge par la ville de 50% du séjour
Quotient > à 1 300 € : prise en charge par la ville de 45 % du séjour

La ville de Chantilly propose 16 places pour le séjour « Les marins d'Oléron » en Charente Maritime et 16 places pour le séjour « Funny board » en Charente Maritime

Les dossiers des familles seront examinés et sélectionnés lors d'une commission jeunesse en fonction des critères suivants :

- quotient familial des familles
- familles ayant déjà bénéficiées de cette prestation

Après avis favorable de la Commission Jeunesse du 23 février 2016, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver les dispositions ci-dessus ;
- de souscrire une convention avec l'association « Autrement Loisirs & Voyage » 879 avenue de Dunkerque 59160 LOMME qui organise les colonies et camps pour l'été 2016 ;
- de décider de prendre en charge une partie du coût de revient, calculée en fonction du quotient familial des familles, de 16 séjours maximum pour les enfants de 6 à 13 ans, et d'une partie du coût de revient, calculée en fonction du quotient familial des familles, de 16 séjours maximum pour les enfants de 13 à 17 ans, dans la limite du budget prévu.
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions possibles auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Oise et du Conseil Départemental de l'Oise ;
- et de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

V- POINTS DIVERS : MANIFESTATIONS EN 2016 ; DEMOGRAPHIE MEDICALE

Monsieur LE MAIRE propose un point d'avancement sur les événements phares qui vont marquer la ville de Chantilly cette année, - l'EURO 2016, le Tour de France et le Prix de l'Arc de Triomphe - avant de terminer par un état de la démographie médicale à Chantilly.

Il laisse la parole à Frédéric SERVELLE concernant l'EURO 2016 et le Tour de France.

EURO 2016

Pour rappel, l'équipe Anglaise sera présente à Chantilly du 5 juin au 10 juillet 2016 maximum.

T1

Les travaux du Terrain d'honneur se poursuivent

La mise en place de substrat fibré, l'incorporation de fertilisant racinaire, l'engazonnement des abords, et la pose des buts et des abris de touche seront réalisés courant mars 2016.

T2

L'équipe occupera par ailleurs le Terrain n°2 pour l'entraînement des gardiens de but.

Ce terrain va faire l'objet d'une remise en état intensive, prise en charge par la Fédération Anglaise.

Travaux

Enfin, l'ensemble du site va bénéficier de travaux de remise en état :

- o La commande pour la mise en peinture des tribunes a été lancée
- o les travaux de rénovation du club house (peintures, réfection du sol et des sanitaires) débiteront le 14 mars 2016.
- o Réfection du portail d'entrée, des portillons et vérification des clôtures du site
- o Nettoyage du parking en sous-bois

- Dépose d'une des barrières à l'entrée du stade pour manœuvre du bus Euro

Presse

La demande de l'équipe concernant l'implantation du centre média au niveau du club canin a été refusée compte tenu de la dangerosité de l'accès donnant sur la route Départementale (la piste des Fontaines semblait se confirmer ce matin).

Halle

Enfin la salle omnisport de la Halle des Bourgognes sera privatisée car l'équipe l'utilisera pour pratiquer des échauffements.

Associations Une réunion d'information a été organisée avec l'ensemble des associations sportives utilisant ces équipements, complétée par un courrier d'information. Bon accueil constaté à cette occasion.

Entraînement public

Un entraînement public est prévu le 7 juin 2015, à 10h30. 430 invitations seront distribuées aux jeunes de l'USC, à la section sport étude du collège des Bourgognes, et aux acteurs du monde associatif local

Communication

La communication portant sur la présence de l'équipe anglaise à Chantilly sera faite via un habillage ville (banderoles, affiches, bâches...) et les outils de communication habituels (Facebook, site Internet, bulletin municipal).

Finance

Outre les travaux du T1, le montant des frais liés à l'organisation est évalué à 100 000€ (travaux de réfection de la peinture des tribunes, location de brise vues ...) pour des recettes EURO pour l'instant de l'ordre de 10k€.

TOUR DE France

Des données techniques concernant le futur parcours, implantation ASO...ont été transmises par Amaury Sport : ces éléments seront affinés lors de la réunion officielle du 16 mars 2016.

Technique/stationnement

1500 véhicules arriveront le 24 juillet 2016 entre le samedi dans la nuit et le dimanche fin de matinée.

Le village de 5000 mètres carrés sera implanté sur la petite pelouse.

La caravane publicitaire (200 véhicules) stationnera sur le parking du lycée.

Le stationnement des équipes est prévu Avenue Maréchal Joffre.

Barrières

Un nombre de barrières conséquents (plus de 3000m linéaires) est prévu.

Parcours

Le tracé prévisionnel du parcours a été évoqué : place Omer vallon/rue du connétable/route pavée/passage dans le château de Chantilly (excepté la caravane publicitaire qui coupera route de Senlis).

Le cœur de l'évènement (plateau TV, podium de départ) sera situé place Omer Vallon.

Le portique de départ est prévu au début de la rue du connétable.

Animations

des animations vont être mises en place à partir de J-100 avant le départ jusqu'au jour J, afin que les cantiliens s'approprient l'évènement :

- J-100 : décoration de la ville (borne kilométrique sur la ligne de départ, décors sur les ronds-points, mise en peinture du Tunnel de Verdun avec le visuel de la carte de vœux pour réaliser une fresque Tour de France (CMA)), implication des commerçants.
- J-60 : spectacle caritatif Mécénat Chirurgie Cardiaque, jeux concours,
- J-30 : chants à l'hippodrome (tous en jaune), sculpture réalisée par Mr Jacobée..,
- J-22 (début du Tour) : expo photo, concours pronostic sur chaque étape
- J-1 : des animations sportives seront organisées la veille du Tour sur la petite pelouse.
- J : défilé des jeunes (clubs vélo), Village du Tour,

Finance

La participation financière à cette manifestation s'élève à 65 000 HT. Le Conseil Départemental de l'Oise est partenaire de cette opération et contribue à son financement à hauteur de 50%.

Des frais additionnels à hauteur d'au moins 40 000€ sont évalués à date (location de barrières décoration, animations ...).

Un fond de concours a été lancé et des partenaires ont déjà répondu de manière favorable

Divers

Public attendu : 15000 personnes minimum »

Monsieur LE MAIRE remercie Frédéric SERVELLE pour cet aperçu et communique quelques informations sur le Prix de L'Arc de Triomphe. France Galop est l'organisateur et attend 40 000 personnes. Il y aura des préventes à la fois pour l'entrée et l'accès à des parkings affectés et précisément définis au Nord et au Sud de la Ville. France Galop va encourager l'utilisation du train (10 000 personnes). Des ventes de chevaux se dérouleront dans l'écurie Collet du Bois St Denis et le dîner de l'Arc se tiendra probablement aux Grandes Ecuries. Il annonce également que David Gilmour, du groupe Pink Floyd donnera un concert dans le parc du Château le 16 juillet.

Pour finir, Monsieur LE MAIRE laisse Dominique DELAHAIGUE présenter la situation de la démographie médicale à Chantilly.

« Nous avons courant 2015 dressé un bilan de la situation démographique concernant les médecins généralistes de la ville de Chantilly et avons constaté comme partout en France, une démographie en baisse du fait des départs en retraite. Parallèlement à cela, la Municipalité s'est engagé à pallier ces difficultés. Elle a mis en place un comité de pilotage, a choisi un cabinet consultant pour réaliser une étude de faisabilité et d'opportunité d'une maison médicale. Finalement, début d'année 2016, nous avons des éléments plutôt positifs. La démographie médicale s'est améliorée avec l'installation de 3 médecins généralistes à Chantilly, une au Bois St Denis (5,5 ETP) et 2 au centre-ville (3,5 ETP). Au Nord de la ville, route des Bourgognes, le médecin généraliste va poursuivre son activité.

Le second point positif est la création d'un accueil non programmé à l'hôpital des Jockeys qui va ouvrir le 4 avril prochain. Cet accueil sera ouvert de 8 heures à 20 heures, du lundi au vendredi et permettra de prendre en charge, sur appel médical, des patients qui ont besoin rapidement d'une hospitalisation et d'examen. Ce ne sont pas des urgences. Néanmoins, nous devons être vigilants sur le quartier Nord de Chantilly qui est moins bien pourvu. Les médecins généralistes fonctionnent tous individuellement et notre projet est de créer une association des médecins généralistes de Chantilly pour pouvoir arriver à une coordination de leurs activités.

Le défaut d'accessibilité de certains cabinets médicaux est une difficulté aussi à résoudre.

En conclusion, la situation est moins critique mais nous avons des points de vigilance à lever. La Ville peut accompagner les trois médecins à s'installer dans des locaux accessibles et réunir l'ensemble des médecins pour travailler avec eux sur une éventuelle association et sur l'avenir. »

Monsieur LE MAIRE ajoute que la Ville travaille aussi sur les locaux de la gare susceptibles d'accueillir des médecins.

--- --

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 20.